

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juillet 2023 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ – Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI.

Membres représentés Etienne CHATELON par Madjid BRIBI Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD par Mathieu ROUSSEAUX

Membres absents Hervé MARCON- Pierre BURELLIER

Secrétaire de séance Mathieu ROUSSEAUX

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023 à l'unanimité

D2023-07-27 : Renouvellement du bail de la forêt communale « La Faye » à l'association communale de chasse agréée

condition : faire un compte rendu des effectifs abattus chaque fin de mois
remarque sur l'agrainage : il est difficile de contrôler ce point, pour les chasseurs c'est un moyen de les éloigner des cultures, pour d'autre c'est un moyen d'augmenter leur population.
3 abstentions, 6 pour

D2023-07-28 : Délégation au CDG 42 mission d'assistance et de conseil concernant le Référent déontologique des élus

choix d'un référent impartial pour gérer diverses questions déontologiques impactant potentiellement les élus (ex : conflits d'intérêts...)
Tarif : 10 euros par an et par élu / 80 euros par saisine recevable.
Voté à l'unanimité

D2023-07-29 : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

changement de la norme comptable dans un soucis d'assouplissement et de clarification.
changement du plan comptable.
Voté à l'unanimité

D2023-07-30 : Échange de terrain suite au dossier de renouvellement de la station d'épuration du bourg

Concernant l'échange de surfaces entre le GAEC de la source et la commune de Burdignes pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration :
changement des limites prévues, nouvelles limites affinées par une nouvelle intervention du géomètre, accord de toutes les parties.
Frais à la charge de la commune qui est demandeur, pas de soulte pour l'échange ni de part ni d'autre.
Voté à l'unanimité

D2023-07-31 : Approbation de motion « Zéro Artificialisation Nette de l'AMRF

Le but est de rééquilibrer les possibilités de construction entre les petites communes peu consommatrices et les gros consommateurs d'espaces. En effet la loi prévoit un quota de construction possible en rapport de pourcentage avec ce qui a été construit précédemment ce qui grève énormément les petites communes qui ont peu construit.
3 abstentions, 6 pour

D2023-07-32 : Convention pour fourniture repas par le collège le Pilat

La commission Ecole doit se renseigner sur quelques points de détail.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h


Questions diverses

SICTOM : par rapport au changement de mode de collecte, marchés à bon de commande conclus avec les entreprises fournisseur des nouveaux conteneurs. Cuves métalliques choisies pour la durabilité. Début de fourniture en octobre. Il faut choisir les points de collecte sur la commune.

Fin de la réunion à 22h30

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

